



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Affiché/Publié le 20/01/2023

ID : 040-214001554-20230118-230118H1364H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 18 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : dimanche 15 janvier 2023

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Cédric CHATON, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUCHE, Marine FOURGS, Marc VERNIER, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Delphine CHOLE a donné pouvoir à Mme ROBERT; Carine DUPUY a donné pouvoir à Mme DARRICAU

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 13

Pouvoirs 2

Votants 15

N° DEL20230118-002

CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la fréquentation régulière, à effectif constant élevé, du centre de loisirs créé en septembre 2022,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet d'animateur principal 2^{ème} classe, afin de renforcer l'équipe d'animation et ainsi de lisser plannings des agents sur tous les temps périscolaires et extrascolaires de l'année,

La création d'un emploi d'animateur principal 2^{ème} classe, permanent à temps complet.

L'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions d'animateur et suppléance de la direction du service périscolaire et extrascolaire,

L'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut correspondant à l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, emploi de catégorie hiérarchique C,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 janvier 2023



Filière : Animation

Cadre d'emploi : Adjoints d'animation territoriaux

Catégorie : C

Grade : Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe,

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- CRÉER un emploi permanent à temps *complet* à raison de 35h/semaine d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, emploi de catégorie hiérarchique C à partir du 1^{er} janvier 2023
- ADOPTER la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget 2023, aux chapitres et articles prévus à cet effet, - Monsieur le Maire est chargé(e) de procéder aux formalités de recrutement.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Signé le , 20 janvier 2023

Le secrétaire de séance
Marie DURAN

Thierry GALLEA